

Administrateurs

Fonds canadien de protection des investisseurs

Le Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) est le fonds d'indemnisation approuvé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières à assurer, sous réserve de limites prescrites, la protection de clients admissibles de courtiers membres qui ont subi des pertes si, à la suite de l'insolvabilité du courtier membre, ils n'ont pas accès à leurs biens sous forme de titres, de soldes en espèces et de toute autre forme de biens détenus par ce courtier membre. Les courtiers membres du FCPI sont des membres de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) qui sont : i) des courtiers en valeurs mobilières et/ou ii) des courtiers en épargne collective.

Le FCPI est un organisme à but non lucratif formé en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif par la fusion du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et de la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM (CPI de l'ACFM). Le conseil d'administration est chargé de l'administration des deux fonds distincts, de la supervision de la gestion des activités et des affaires du FCPI et de l'établissement de normes de bonne gouvernance. À l'heure actuelle, le conseil d'administration se compose de 11 administrateurs, dont des administrateurs indépendants et des administrateurs du secteur, ainsi que de la présidente et chef de la direction. Le FCPI cherche à recruter deux nouveaux administrateurs qui ont l'intérêt, les capacités et les compétences nécessaires pour siéger à son conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont nommés par les membres du FCPI (qui constituent également le conseil d'administration) pour un mandat renouvelable de deux ans jusqu'à un maximum de huit ans (plus deux années supplémentaires pour les fonctions de président ou de vice-président). Le FCPI s'est engagé à favoriser une culture diversifiée, équitable et inclusive, aussi bien au sein de son conseil d'administration que dans l'ensemble de l'organisation.

Afin de compléter les qualités et les attributs des administrateurs actuels, et pourvoir des postes vacants à venir, le FCPI est actuellement à la recherche d'un administrateur indépendant et d'un administrateur du secteur. L'administrateur du secteur travaillera au sein d'un courtier membre, de préférence dans le secteur bancaire, et restera dans ce secteur pendant toute la durée de son mandat de huit ans. Les connaissances et expériences prises en compte comprennent : les technologies de l'information, notamment la sécurité de l'information, la cybersécurité et l'IA; les modèles de risque de crédit; et les stratégies en matière de ressources humaines. En outre, les candidats doivent avoir une compréhension approfondie de la gouvernance d'entreprise, ainsi qu'un engagement envers le service public et la protection de l'intérêt public. Les candidats doivent connaître le cadre de réglementation des valeurs mobilières et des services de placement, avoir de l'expérience en tant que cadre supérieur, de grandes compétences communicationnelles, d'excellentes connaissances financières et une expertise en matière de gestion des risques et de planification stratégique.

Pour pourvoir ces postes, le FCPI s'est associé à la société de services-conseils Odgers. Les candidatures sont encouragées dès maintenant et doivent être soumises en ligne idéalement avant le 25 août 2025 à l'adresse <https://fr-careers.odgers.com/fr-ca/job/30428/>.

Nous remercions tous ceux et celles qui ont manifesté leur intérêt, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour la suite du processus.

Diversité, équité et inclusion

Le FCPI est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité de 2019 et à toutes les normes d'accessibilité provinciales applicables, des mesures d'adaptation seront prises sur demande par Odgers et le Fonds canadien de protection des investisseurs tout au long du processus de recrutement, de sélection et d'évaluation.

Odgers favorise la diversité, l'équité et l'inclusion dans tout le travail qu'il effectue. Dans le cadre de nos efforts visant à mieux comprendre notre capacité à joindre un bassin de candidats aussi vaste que possible, notre équipe de DEI vous invite à prendre un moment pour accéder à notre [Formulaire de déclaration volontaire](#).